



Municipalité de Crassier

Au Conseil communal

Préavis no 32/2024

**Demande d'un crédit de CHF 200'000.00 pour des
travaux de rénovation et de modernisation de la salle
communale
(Crédit d'investissement)**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

La Salle Communale de Crassier a été construite en 1939, la première rénovation date de 1995. Cette rénovation consista en un agrandissement pour créer une nouvelle cuisine ainsi que les toilettes publiques ; en même temps le remplacement de la menuiserie, le remplacement du parquet, la pose d'un éclairage de scène, la sonorisation et l'assainissement général du bâtiment.

Actuellement, les systèmes de sonorisation et d'éclairage (scène, salle et foyer) ne sont plus d'actualité et certaines parties sont inutilisables car hors service au mieux, et contreviennent aux normes de sécurité au pire. De plus, l'utilisation des ampoules halogènes n'est plus préconisé. Non seulement à cause de la chaleur qu'elles dégagent mais également à cause de leur consommation d'énergie ce qui est un non-sens de nos jours. L'éclairage préconisé sera fourni pas des LED.

L'acoustique de la salle principale est telle que la réverbération actuelle est désagréable et nuit à la qualité du son. Il est proposé d'installer une revêtement acoustique mural sur les deux parois latérales, ainsi que sur la grande paroi centrale.

Les plaques phono-isolantes au plafond du foyer sont dépareillées et pas très esthétiques et les luminaires ne correspondent plus aux normes d'économie d'énergie préconisées.

La nécessité d'une rénovation complète de la cuisine ayant été écartée lors du Conseil Communal de juin, la Municipalité a décidé de procéder uniquement au remplacement du four et des plaques de cuisson, ainsi que le remplacement des néons au plafond par des tubes LED.

Un système de projection est également proposé, incluant un écran installé au-dessus de la scène. Son opération sera automatisée grâce à une télécommande.

La Municipalité tient également à rappeler la manifestation « Crassier Cœur en Fête » qui aura lieu en 2025. Plusieurs événements sont prévus dans la Grande Salle. Un système de son et lumière digne de ce nom est donc impératif pour le bon déroulement de ceux-ci et contribueront au succès de cette Fête Villageoise.

2. PROPOSITION DE LA MUNICIPALITE

Au vu du fait que l'attrait de la salle communale lors de recherche pour une location est intrinsèquement lié aux services et équipements proposés, la Municipalité considère qu'il vaut mieux que ces travaux conséquents soient entrepris sur une période continue plutôt qu'au « coup par coup ».

Durant 2023 et 2024, la Municipalité a rencontré et reçu des devis d'entreprises pour les différents projets. En outre, lors d'une précédente législature, un devis fut obtenu en 2018 pour des travaux similaires (CHF 29'177.85 pour le remplacement de l'éclairage de scène et de la salle), permettant ainsi une comparaison cohérente avec les prix actualisés à ce jour.

Les rafraîchissements et remplacements projetés sont :

- Buvette et cuisine de la salle communale, y compris le remplacement des luminaires existants du foyer par l'inclusion de panneaux LED carrés et le remplacement des plans de cuissons et du four ;
- Remplacement du système d'éclairage (salle, scène, cuisine et comptoir) par des projecteurs LED, avec options de connectivité ;
- Mise en place d'un système de projection comprenant un projecteur, ainsi qu'un écran intégré au-dessus de la scène ;
- Remise à niveau du système audio de la salle communale, y compris fonction « Bluetooth », amplificateurs, et haut-parleurs ;
- Peinture de la salle principale, de la buvette et des murs menant à la scène, ainsi que la descente des escaliers ;
- Système de projection ;
- Installation du WIFI ; et
- Remplacement des rideaux, frises et penderies de la scène.

La Municipalité est consciente que des travaux simultanés de peinture et de pose de panneaux acoustique pourraient être perçus comme paradoxaux. Toutefois, elle considère qu'un rafraîchissement des murs est souhaitable et que la pose de panneaux pourrait constituer une opportunité pour égayer la salle, eu égard aux couleurs disponibles. Il est bien entendu envisageable de ne retenir qu'un des deux propositions. Une concertation aura de toute manière lieu avec les entreprises concernées afin de concilier les surfaces à peindre/recouvrir.

Afin de permettre aux commissions de gestion et adhoc, ainsi qu'au Conseil Communal de se prononcer aisément sur les points ci-dessus, la Municipalité vous soumet ce préavis sous forme de menu « à la carte ». Vous trouverez donc ci-dessous chaque libellé ainsi qu'un descriptif succinct et le budget s'y rapportant. Vous aurez ainsi tout loisir d'accepter, cas échéant refuser un ou plusieurs budgets.

La Municipalité tient toutefois à préciser que dans l'hypothèse ci-dessus, selon les informations reçues de la Préfecture, ce serait bien le montant attribué au pack correspondant qui serait déduit du montant total du crédit d'investissement préconisé. La Municipalité dès lors décidera quels travaux seraient prioritaires au vu du crédit à disposition.

Description

CHF (HT)

A. BUVETTE-CUISINE-COMPTOIR (PACK 1) :

Démontage et remplacement des faux plafonds par des plaques phoniques :

- Entreprise Amaral 5'989.75

Remplacement du four, des plaques de cuisson et du plan de travail :

- Entreprise Service Equipement 19'653.81

Pose de luminaires carrés LED d'éclairage au plafond de la buvette et pose de tubes LED à la cuisine et au comptoir :

- Entreprise Soluxa 2'410.00

B. GRANDE SALLE (PACK 2) :

Installation de luminaires, y compris démontage, connectivité, câblage et réglages :

- Entreprise Soluxa 21'920.00

Installation WIFI :

- Fréquence TV (Remise 10% incluse) : 1'962.00

C. SCENE (PACK 3) :

Installation de projecteurs LED, y compris démontage, connectivité, câblage et réglages :

- Entreprise Soluxa 17'025.00

D. AUDIO (PACK 4):

Amplificateur, microphones, haut-parleurs :

Entreprise Fréquence TV (y compris pilotage, service externe et service) (remise 10%-15% incluse) 49'130.00

E. PEINTURE (PACK 5):

Murs intérieurs, halle vestiaires, foyer, cadres des portes et portes :

- Entreprise Pamély 11'000.00

F. PANNEAUX ACOUSTIQUES (PACK 6) :

Revêtement acoustique mural :

- Entreprise Wenger acoustic 15'737.28

G. SYSTÈME DE PROJECTION (PACK 7) :

Projecteur, support de plafond, écran, lift :

- Fréquence TV 28'495.85

H. RIDEAUX-PENDERIES-FRISES (PACK 8) :

- Entreprise Gerriets 5'306.00

NOTE : Fréquence TV accorde une remise supplémentaire de CHF 2'777.85 afin d'arrondir le montant total (HT) à CHF 76'810.00.

Le montant global des devis, est de CHF 178'629.69 (HT), CHF 193'098.69 (TTC) respectivement. Il est d'usage de rajouter un montant afin de parer aux divers et imprévus. Dans le cas d'espèce, il sera nécessaire en outre de procéder à quelques menus travaux de ravalement pour profiter de pont roulant. La Municipalité vous demande donc d'approuver une somme de CHF 200'000.00, cas échéant diminuée du montant respectif du ou des budgets éventuellement refusés.

3. Financement et amortissement

L'investissement sera financé par la trésorerie courante ou par le recours à l'emprunt, selon les conditions du marché et dans le cadre du plafond d'investissement de la législature 2021-2026.

L'amortissement est indiqué selon la nouvelle synthèse des durées d'amortissement prévue par MCH2 :

- 10 ans pour les travaux de menuiserie sur le bâtiment CHF 95'500.- ;
- 5 ans pour les équipements audio et projection CHF 104'500.-.

CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir voter les conclusions suivantes :

- Vu le préavis municipal n° 32/2024 – travaux de rénovation et de modernisation de la salle communale ;
- Oüi le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- Oüi le rapport de la commission de gestion ;
- Considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour.

Décide :

1. D'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de rénovation et de modernisation de la salle communale ;
2. D'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 200'000,00.



Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 11 novembre 2024 pour être soumis au Conseil communal de Crassier.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

S. Melly

La Secrétaire :

B. Isabettini



Annexes : - Synthèse d'investissement et disponible
- Situation des investissements

Art. 44 / Règlement Conseil communal : *La Municipalité est informée de la date des séances de toute commission.*
Délégué municipal à convoquer : Mme Alison Rochat, M. Christophe Kappeler